

Procès-verbal de la 211^e assemblée ordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 22 novembre 2016, à 16 h 30, sous la présidence de M. Marcel Côté, directeur général.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Francine Ranger Diane Raymond
Messieurs	Marcel Côté Alain Lamarre Benoît Tessier Guy J. Vandandaigue

Absence motivée :

Monsieur	Michel Rouleau
----------	----------------

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame	Hélène Pichette
--------	-----------------



Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

211.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CERL-161122-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour amendé suivant :

- 211.1 Adoption de l'ordre du jour*
- 211.2 Adoption du procès-verbal de la 210e assemblée du comité exécutif*
- 211.3 Suite(s) au procès-verbal*
- 211.4 Résultats de l'audit externe et rapport financier annuel 2015-2016*
- 211.5 Affectation du solde de fonds à des projets particuliers*
- 211.6 Révision du plan d'effectifs 2016-2017*
- 211.7 Radiation de comptes à recevoir*
- 211.8 Budget d'investissement 2016-2017 :*
 - a) Maintien d'actifs du parc immobilier*
 - b) Renouvellement du parc mobilier (MAOB)*
- 211.9 Informations*
- 211.10 Divers*
- 211.11 Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

211.2 Adoption du procès-verbal de la 210^e assemblée du comité exécutif :

Sur proposition de Mme Hélène Bailleu, dûment appuyée par M. Alain Lamarre,

CERL-161122-02

« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 210^e assemblée ordinaire du comité exécutif tenue le 14 septembre 2016. »

Adoptée à l'unanimité.

211.3 Suite(s) au procès-verbal :

Sans objet.

211.4 Résultats de l'audit externe et rapport financier annuel 2015-2016 :

La directrice des ressources financières présente le rapport financier annuel 2015-2016 et répond aux questions des membres.

Le Cégep régional de Lanaudière termine l'exercice 2015-2016 avec un surplus budgétaire de l'ordre de 500 k\$ après les virements au fonds des immobilisations.

Attendu le résultat de la vérification 2015-2016 de la firme « Amyot Gélinas S.E.N.C. », dûment mandatée par la résolution CARL-160216-17;

Attendu le dépôt du rapport financier du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le rapport des résultats ventilés ainsi que le résultat de l'audit externe au comité d'audit et au comité exécutif pour examen et recommandation au conseil d'administration;

Attendu la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée Mme Hélène Bailleu,

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration, pour l'exercice financier 2015-2016, l'adoption des documents suivants :

⇒ le rapport financier annuel, incluant les notes aux états financiers;

⇒ les résultats ventilés du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

CERL-161122-03

211.5 Affectation du solde de fonds à des projets particuliers :

La directrice des ressources financières présente le dossier.

Attendu que, selon le régime budgétaire et financier des cégeps, le surplus accumulé du fonds de fonctionnement doit, dans un premier temps, être utilisé pour résorber des résultats d'opérations déficitaires et, par la suite, pour des projets particuliers dans le fonds de fonctionnement ou d'investissement;

Attendu que les affectations de fonds prévues et adoptées par résolution du conseil d'administration ne doivent pas excéder le solde de fonds du Cégep;

Attendu que, dans le respect du Règlement de gestion financière, « les surplus et les déficits annuels des collèges constituants sont consolidés au solde de fonds de fonctionnement du Cégep régional »;

Attendu que les projets réalisés à l'aide des surplus ne pourraient avoir comme conséquence des incidences récurrentes et significatives sur les coûts de fonctionnement;

Attendu les surplus d'opération et les soldes de fonds au terme de l'exercice 2015-2016;

Attendu la nécessité d'affecter en priorité les sommes nécessaires au déficit anticipé en 2016-2017;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de M. Benoît Tessier, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'adopter le tableau des affectations au solde de fonds au 30 juin 2016, tel que déposé par la direction des ressources financières et présenté au Rapport financier annuel 2015-2016. »

Adopté à l'unanimité.

CERL-161122-04

211.6 Révision du plan d'effectifs 2016-2017 :

Comme mentionné lors de la dernière assemblée du comité exécutif tenue en septembre dernier, les directions des collèges et des services ont poursuivi leurs travaux d'analyse et identifié certains besoins à combler en lien avec les disponibilités budgétaires actuelles et à venir.

La direction des ressources humaines présente le plan d'effectifs révisé et répond aux questions des membres.

Il importe de préciser que les analyses se poursuivent et que d'autres ajouts de ressources ou modifications à la structure organisationnelle sont prévisibles pour la session d'hiver 2017.

Attendu la situation financière actuelle du Cégep et la confirmation par la ministre responsable de l'Enseignement supérieur d'un réinvestissement afin de permettre aux cégeps de soutenir entre autres la réussite des étudiants et de ceux ayant des besoins particuliers;

Attendu les besoins exprimés par les directions des collèges et des services afin de répondre à ces besoins;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« *Il est résolu d'adopter la version révisée du plan d'effectifs 2016-2017.* »

Adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, le Cégep régional de Lanaudière a récemment mis fin à l'engagement d'une directrice adjointe au collège constituant de L'Assomption et une autre directrice adjointe quittera sous peu le collège constituant de Joliette pour occuper un poste au Cégep du Vieux-Montréal.

Il y a donc lieu, conformément au paragraphe 4.2 du *Règlement no 9 portant sur la dotation*, de constituer les différents comités de sélection pour ces postes.

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de combler quatre postes cadres nouvellement créés ou laissés vacants;

Attendu l'article 4.2 du Règlement portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif décide de la composition du comité de sélection chargé de lui recommander un candidat et de l'échéancier de travail;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Guy J. Vandandaigue,

« *Il est résolu :*

- *de nommer les personnes suivantes pour siéger au comité de sélection au poste de coordonnateur en informatique au Cégep régional de Lanaudière : M. Marcel Côté, directeur général, M. Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information, M. Martin Rainville, coordonnateur régional des services informatiques, un membre représentant l'Association des cadres ainsi que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et secrétaire du comité;*
- *de nommer les personnes suivantes pour siéger au comité de sélection au poste de gestionnaire administratif aux services aux étudiants et à la clinique d'hygiène dentaire du collège constituant de Terrebonne : M. Michel Rouleau, directeur du collège constituant de Terrebonne, Mmes Josée Dupas Pelletier, Chantal Majeau et Sophie Meyer, toutes trois cadres au collège constituant de Terrebonne, un membre représentant l'Association des cadres ainsi que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et secrétaire du comité;*

CERL-161122-05

CERL-161122-06

- *de nommer les personnes suivantes pour siéger au comité de sélection au poste de direction adjointe au Service des programmes techniques et du développement pédagogique du collège constituant de L'Assomption : M. Marcel Côté, directeur général, M. Alain Lamarre, directeur du collège constituant de L'Assomption, une direction adjointe nommée par la direction générale, un membre représentant l'Association des cadres ainsi que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et secrétaire du comité;*
- *de nommer les personnes suivantes pour siéger au comité de sélection au poste de direction adjointe au Service des programmes techniques, de l'International et de l'Interculturel du collège constituant de Joliette, M. Marcel Côté, directeur général, Mme Hélène Bailleu, directrice du collège constituant de Joliette, une direction adjointe nommée par la direction générale, un membre représentant l'Association des cadres ainsi que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et secrétaire du comité.*

211.7 Radiation de comptes à recevoir :

La directrice des ressources financières présente le dossier et répond aux questions des membres.

En février dernier, le conseil d'administration adoptait la Politique de gestion des comptes à recevoir qui vise à encadrer la gestion équitable, efficiente et efficace de la perception des revenus du Cégep régional de Lanaudière et de ses collèges constituants.

Ainsi, à défaut d'une entente de paiement, la direction des ressources financières doit provisionner, à titre de mauvaises créances, 50% de tous les comptes impayés de plus de 180 jours et 100% de tous les comptes impayés de plus d'un an, et ce, à compter de la date de la facture originale.

Aussi, la direction des ressources financières doit radier tous les comptes impayés prescrits de plus de trois ans.

Toute provision ou radiation est imputée dans l'année financière en cours à la direction de service ou collège constituant concerné.

En vertu de ladite politique, la direction des ressources financières soumet au comité exécutif pour approbation, une fois par année, la liste des comptes à radier.

Attendu la Politique de gestion des comptes à recevoir adoptée par le conseil d'administration en février 2016;

Attendu les modalités de provisionnement et de radiation qui y sont prévues au regard des comptes impayés;

Attendu que la direction des ressources financières doit soumettre au comité exécutif, une fois par année, la liste des comptes impayés de plus de trois ans;

Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée Mme Hélène Bailleu,

« Il est résolu d'approuver la liste des comptes à radier déposée par la direction des ressources financières pour l'année financière se terminant le 30 juin 2016. »

Adoptée à l'unanimité.

CERL-161122-07

211.8 Budget d'investissement 2016-2017 :

a) Maintien d'actifs du parc immobilier :

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier.

En avril dernier, le conseil d'administration a adopté provisoirement le projet de budget du maintien d'actifs du parc immobilier du fonds des investissements 2016-2017 du Cégep régional de Lanaudière, de telle sorte que la direction des ressources matérielles puisse engager et réaliser un certain nombre de travaux au début de l'exercice financier 2016-2017.

L'allocation provisoire présentée en avril dernier était de 3 348 400 \$ sur la base de l'allocation 2015-2016. L'allocation consentie par le ministère pour 2016-2017 est de 3 676 400 \$.

Puisque l'allocation normalisée déposée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au Conseil du trésor est connue, il y a maintenant lieu de recommander au conseil d'administration d'adopter le budget d'investissement – Maintien d'actifs du parc immobilier pour l'année 2016-2017.

Attendu la résolution CARL-160419-12 à l'effet d'autoriser une allocation provisoire du budget d'investissement – Maintien d'actifs du parc immobilier sur la base des montants accordés en 2015-2016, soit 3 348 400 \$;

Attendu l'allocation normalisée 2016-2017 pour le maintien des actifs du parc immobilier du Cégep régional de Lanaudière déposée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de l'ordre de 3 676 400 \$;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'adopter le budget de maintien d'actifs du parc immobilier du fonds des investissements 2016-2017 du Cégep régional de Lanaudière de 3 676 400 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

b) Renouvellement du parc mobilier (MAOB) :

La directrice des ressources financières présente le dossier.

En avril dernier, le conseil d'administration a adopté un budget provisoire pour le renouvellement du parc mobilier MAOB (Mobilier-appareillage-outillage et bibliothèque) du Cégep régional de Lanaudière sur la base des montants accordés en 2015-2016.

L'allocation provisoire présentée en avril dernier était de 1 918 500 \$ sur la base de l'allocation 2015-2016. L'allocation consentie par le ministère pour 2016-2017 est de 2 066 200 \$.

Puisque l'allocation normalisée déposée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au Conseil du trésor est connue, il y a maintenant lieu de recommander au conseil d'administration d'adopter le budget d'investissement – Renouvellement du parc mobilier (MAOB) pour l'année 2016-2017.

Attendu la résolution CARL-160419-13 à l'effet d'autoriser une allocation provisoire du budget d'investissement 2016-2017 sur la base des montants accordés en 2015-2016, soit 1 918 500 \$;

Attendu l'allocation normalisée 2016-2017 pour le MAOB du Cégep régional de Lanaudière déposée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au Conseil du trésor de l'ordre de 2 066 200 \$;

Attendu que ce budget est réparti entre le Cégep régional et les collèges constituants en fonction de paramètres établis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Attendu qu'il revient à chaque collège constituant de décider des affectations particulières en fonction de ses priorités;

Attendu la recommandation de la direction des ressources financières;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Benoît Tessier,

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'adopter le budget d'investissement 2016-2017 – Renouvellement du parc mobilier (MAOB) du Cégep régional de Lanaudière de 2 066 200 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

CERL-161122-09

211.9 Informations :

Sans objet.

211.10 Divers :

Sans objet.

211.11 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 17 h 15.

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée